

**DÉLIBÉRATION N°10**  
**DU COMITÉ SYNDICAL DU 07 JUIN 2023**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 31 MAI 2023**  
**À NYONS, SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin à 18h00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni à Nyons sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS :

M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, Mme Nelly BODARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Fermin CARRERA, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Carole CHEYRON-DESLIS, M. Pierre COMBES, M. Olivier FAURE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, Mme Françoise GONNET-TABARDEL, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Jean-Michel LAGET, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Jean-Paul MAZEL, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Olivier PEVERELLI, M. Roland PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT (à partir de la délibération N°3), Mme Brigitte PUJUGUET, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jean-Marie ROUSSIN, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO.

POUVOIRS :

M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN), M. Joseph AIESI (Pouvoir à Mme Nelly BODARD), Mme Véronique ALLIEZ (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), M. Yves BOYER (pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI), M. Jean-Michel CATELINOIS (pouvoir à M. Hervé MEDINA), M. Thierry DAYRE (pouvoir à M. Pierre COMBES), Mme Christel FALCONE (pouvoir à M. Daniel BUONOMO), M. Maryannick GARIN (pouvoir à Mme Christine FOROT), Christophe MATHON (pour voir à Mme Françoise GONNET-TABARDEL), M. Karim OUMEDDOUR (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Anthony ZILIO (pouvoir à M. Julien CORNILLET).

EXCUSÉS :

M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, M. Jean-Michel AVIAS, M. Didier BESNIER, M. Eric CAROU, Mme Rachel COTTA, M. Yves COURBIS, Mme Laurence DESFONDS, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Marielle FIGUET, M. Alain GALLU, M. Juan GARCIA, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme Martine MATTEI, M. Christian PEYRON, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ, M. Daniel VEILLY.

Secrétaire de séance : M. Laurent CHAUVEAU.

DÉLIBÉRATION N°10 : Approbation d'un Règlement Budgétaire et Financier dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57

M. Julien CORNILLET, Président, rapporteur, expose à l'assemblée :

En prévision du prochain passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, le Syndicat doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Ce RBF est valable pour la durée de la mandature. Le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit notamment :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) que le Syndicat mixte pourra être amené à utiliser.

Le RBF reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte du Syndicat et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DÉCIDE :

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération  
De donner tout pouvoir au Président pour la bonne exécution de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait au syndicat mixte le 8 juin 2023

Julien CORNILLET  
Président

Laurent CHAUVEAU  
Secrétaire de séance

